



MOTO RETRO DU PERIGORD
177 Chemin des Coteaux
24110 St LEON sur L'ISLE
Tel: 06-73-87-36-70
06-26-49-02-25

Chers amis motocyclistes,

Le club « Moto rétro du Périgord » organise les samedi 06 et dimanche 07 Juillet 2024 un week-end motos anciennes à MONTANCEIX, rendez-vous à Montanceix à la salle de la rivière 140 impasse des bords de l'Isle 24110 Montrem. (Suivre le fléchage).

PROGRAMME

Samedi 06/07/2024:

-accueil des participants et départ pour une petite ballade à 15h00 dans la campagne périgourdine. Pour ceux qui le souhaitent un repas en commun est prévu le soir n'oubliez pas de vous inscrire (impératif).

Dimanche 07/07/2024:

-07H00 à 08h00: accueil des engagés et inscription

-08H00 à 08H45: casse-croute

-08H50: départ de la randonnée environ 110 kms (**impératif pour respecter le timing**)

-13H00: apéritif suivi du repas

-15H00: exposition des motos

Veuillez renvoyer le formulaire d'engagement ainsi que le règlement (au verso) signé à l'adresse mentionnée ci-dessus avant le 15 juin 2024.

Les inscriptions doivent nous parvenir accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de «Moto Rétro du Périgord ». Pour une question d'organisation nous ne prendrons plus d'inscription pour les repas après le 15 juin 2024. Merci de votre compréhension.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

CONDUCTEUR:

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Personne à prévenir en cas d'accident:.....

Permis de conduire N°:.....Délivré le:.....

MACHINE ENGAGÉE:

Marque:.....Type:.....Année:.....Cylindrée:.....

Compagnie d'assurance:.....N° de police:.....

TARIFS:

Participation à la ballade du samedi après-midi et repas du soir : 15 euros Nombre :.....

Engagement +repas+ casse-croute du dimanche: 25,28 Euros Nombre:.....

Repas accompagnateur+ casse-croute du dimanche: 22,25 Euros Nombre:.....

Signature du participant précédé de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT

Chaque moto devra être conforme à la loi, carte grise établie au nom du propriétaire, permis et assurance correspondants au véhicule. Les véhicules non conformes et dangereux ne pourront pas participer à la randonnée.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la randonnée adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de l'épreuve. En conséquence, elle s'interdit de porter des contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les participants, et déclinent toutes responsabilités concernant les infractions aux lois, règlement, arrêtés municipaux et code de la route.

Signature du participant précédé de la mention « lu et approuvé »